



ARRETE MUNICIPAL
RUE DU MARECHAL FOCH
N° 280222AR022

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU le C.G.C.T.

VU la demande formulée par Monsieur Alain LENIG ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules durant les travaux ;

arrête :

Article 1er : Par suite de travaux de « **construction** », et pour permettre les manœuvres des camions et engins de chantier au 116, rue du Maréchal Foch, le stationnement sera réglementé, du 01/03/2022 au 01/07/2022.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux, au 116 rue du Maréchal Foch et en face.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise (ou le particulier) chargé(e) du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. Alain LENIG 116, rue du Maréchal Foch ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
La Maire,
Fabienne BAAS



Fait à OSTWALD, le 28.02.2022.

La Maire,
signé
Fabienne BAAS

OSTWALD - COMMUNE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG